

Stigmatisation : psychiatrie et radicalisation

Au lendemain des attentats en Espagne, Gérard Collomb, ministre de l'Intérieur, a indiqué travailler en lien avec sa collègue Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, au repérage des personnes radicalisées via la communauté des psychiatres. Le Gouvernement veut *"mobiliser l'ensemble des hôpitaux psychiatriques, des psychiatres libéraux de manière à essayer de parer à [la] menace terroriste individuelle"* et envisage la mise en place de *"protocoles"* pour pouvoir avoir un échange avec celles et ceux qui côtoient les personnes ayant *"des délires autour de la radicalisation islamique"*

Ces propos, qui laissent à penser que psychiatrie et terrorisme sont liés, renforcent les représentations du grand public sur la dangerosité de la maladie psychique alors que celle-ci n'est pas supérieure à celle de la population générale. La radicalisation n'est pas un délire, les terroristes ont préparé leurs actes plusieurs mois à l'avance, s'appuient sur une cellule djihadiste en lien avec Daech. Il y a des agents de liaison, un donneur d'ordre, qui sera retrouvé tôt ou tard. Bien sûr il y a des personnes isolées qui peuvent passer à l'acte mais **pour Cyrulnick, « parmi ces tueurs il y a très peu de malades mentaux au sens psychiatrique du terme, plutôt moins que dans la population générale car planifier, maîtriser ses émotions et ses comportements, peu de malades savent le faire ».**

Nous dénonçons cet amalgame maladie mentale et terrorisme. Comme pour le reste de la population, les personnes vivant avec des troubles psychiques sont sensibles à l'impact médiatique des actions terroristes. Si leur fragilité psychologique peut les entraîner à un acte de mimétisme, les représentants de la psychiatrie soulignent qu'aucune étude ne valide l'assimilation trouble psychiatrique, radicalisation, terrorisme.

L'Unafam rappelle que les personnes souffrant de troubles psychiques sont d'abord des personnes malades qui requièrent donc des soins de la part du corps soignant. L'état a un devoir de mettre en place ces soins sur l'ensemble des territoires, et d'en organiser l'accès. La stigmatisation dont ces personnes sont l'objet, ne peut que renforcer le déni de la maladie, augmenter la perte d'estime de soi, retarder l'accès aux soins, et est fortement péjorative pour l'avenir de la personne et son rétablissement. La psychiatrie est une discipline médicale, elle n'est pas l'antichambre des prisons.

Tout doit être mis en œuvre pour que la psychiatrie puisse avoir les moyens de soigner dans le respect de la personne malade, afin que celle-ci soit accueillie ainsi que les aidants qui l'accompagnent dans des lieux adaptés. Les délais d'accès aux soins doivent partout être compatibles avec l'urgence des situations ce qui limitera d'autant les passages à l'acte.

Dans ces temps d'élaboration du schéma stratégique nationale de santé, il est urgent de définir une politique ambitieuse pour la psychiatrie et la santé mentale, d'élaborer avec les ARS et les collectivités locales une stratégie permettant de répondre, de manière graduée et modulable, à l'accueil et l'accompagnement des personnes en fonction de leurs besoins.

Nous rappelons à nos politiques actuels un des axes de notre plaidoyer pour un plan psychique « la lutte contre la stigmatisation et l'accès à la citoyenneté ». Notre gouvernement se doit de donner l'exemple.

La politique sécuritaire, nécessaire en ces temps d'attaques terroristes, ne peut se confondre avec une atteinte aux libertés pour les personnes en souffrance psychique.

**Contacts presse : Audrey Graillet 01 53 06 36 45
Elsa Ansquer 01 53 06 30 92**

UNAFAM - Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques – RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

SIEGE NATIONAL : 12, villa Compoint • 75017 PARIS
Ecoute-famille : 01 42 63 03 03 • Service Administratif : 01 53 06 30 43
www.unafam.org

N° SIRET : 784 363 483 00040 • APE 8899 B



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

Communiqué

25 août 2017

UNAFAM - Union nationale de familles et amis de personnes malades et /ou handicapées psychiques – RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

SIEGE NATIONAL : 12, villa Compoint • 75017 PARIS
Ecoute-famille : 01 42 63 03 03 • Service Administratif : 01 53 06 30 43
www.unafam.org

N° SIRET : 784 363 483 00040 • APE 8899 B